



# DÉBATS DU SÉNAT

---

1<sup>re</sup> SESSION • 42<sup>e</sup> LÉGISLATURE • VOLUME 150 • NUMÉRO 61

---

## **MODERNISATION DU SÉNAT**

Troisième rapport du comité spécial—  
Ajournement du débat

Question de

l'honorable Diane Bellemare

Le jeudi 6 octobre 2016

## LE SÉNAT

Le jeudi 6 octobre 2016

### MODERNISATION DU SÉNAT

TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ  
SPÉCIAL—AJOURNEMENT DU DÉBAT

**L'honorable Diane Bellemare (coordonnatrice législative du gouvernement au Sénat) :** L'honorable sénateur Eggleton accepterait-il de répondre à une question?

J'ai lu attentivement les recommandations. Dans le rapport, on retrouve les grands principes reconnus, notamment le principe de proportionnalité, qui est très clair dans cette motion. Cependant, la définition du représentant du gouvernement ou de l'équipe du représentant du gouvernement n'apparaît nulle part dans le rapport.

Vous y avez fait allusion en décrivant les étapes que doit suivre le Comité de sélection du Sénat. Quand j'ai lu la version française, j'ai constaté une certaine confusion en ce qui concerne le mot « groupe ». Je ne voyais pas que ce mot était associé au groupe du représentant du gouvernement, puisque, dans une autre recommandation, où on définit un caucus reconnu, il s'agit d'un groupe de neuf personnes. Or, l'équipe du représentant du gouvernement est composée de trois personnes.

Dans votre modèle de sélection des comités, je ne vois pas les ordres du jour des comités qui étudieront les projets de loi, et c'est ce qui motive ma question. Comment cette façon de procéder assurera-t-elle un équilibre entre ceux qui présenteront les projets de loi du gouvernement au sein des comités et ceux qui témoigneront? Ne faut-il pas assurer une procédure juste et équitable afin de refléter toutes les opinions?

[Traduction]

**Son Honneur le Président :** Sénateur Eggleton, votre temps de parole prolongé est écoulé.

**Le sénateur Eggleton :** Puis-je avoir plus de temps pour répondre à ces questions?

**Des voix :** D'accord.

**Son Honneur le Président :** Le consentement est-il accordé, honorables sénateurs?

**Des voix :** D'accord.

**Son Honneur le Président :** La parole est au sénateur Eggleton.

**Le sénateur Eggleton :** Vous soulevez un très bon point. Lorsque nous avons commencé à rédiger cette résolution, nous avons réfléchi à la situation de votre groupe de trois et avons conclu que vous faites partie des indépendants. C'est ainsi que vous vous êtes identifiée vous-même. Je vous ai entendu dire que vous étiez indépendante. Au chapitre de la composition du Sénat, oui, vous êtes des représentants du gouvernement, mais vous êtes aussi des sénateurs indépendants. Vous pouvez consulter le site web. C'est ce qu'on y trouve.

À ce moment, les indépendants, dont la sénatrice McCoy est la coordonnatrice, tenaient des réunions auxquelles assistaient plus de personnes qu'aujourd'hui. Il y a à peu près une semaine, ils ont plus clairement identifié 15 personnes faisant partie du Groupe des sénateurs indépendants. Ils se sont même donné un titre commençant par une lettre majuscule. Le groupe a donc évolué. Au départ, nous avions l'impression que les sénateurs indépendants se réunissaient tous ensemble. Il est possible que cela n'ait jamais été le cas.

La situation a peut-être évolué d'une façon différente et doit donc être considérée différemment. Il n'y a pas de doute que les dispositions traitant des désignations d'office pour l'examen en comité des projets de loi du gouvernement permettraient au sénateur Harder, comme représentant du gouvernement, ou à vous ou encore à n'importe lequel des trois membres de votre équipe d'être présent, mais l'existence d'un groupe distinct n'est pas prévue.

Je suis disposé à écouter ce que vous avez à dire à ce sujet et à prendre connaissance de ce que vous pensez. Il faudra peut-être envisager des modifications pour en tenir compte. Comme tout le reste, les choses évoluent. En fait, elles évoluent très rapidement.